Ville de Paris
Encart au *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*
n° 5 du vendredi 18 janvier 2002

COMMISSION DU VIEUX PARIS

PROCÈS-VERBAL

de la séance du mardi 7 novembre 2000

2000 - N° 9

COMMISSION DU VIEUX PARIS

PROCÈS-VERBAL

de la séance du mardi 7 novembre 2000

SOMMAIRE

1. Liste des membres présents.
2. Correspondance, signalements, comptes rendus d'affaires en cours. – Vœu en faveur de la protection au titre des Monuments historiques de quatre escaliers pouvant être menacés par l'installation d'ascenseurs : 27, rue Galande (5e arr.), 4, rue Jean Ferrandi (6e arr.), 15, rue Gît le Cœur (6e arr.) et 56, rue de Seine (6e arr.) ; projet de reconstruction de la fondation Cognacq-Jay, 15, rue Eugène Millon (15e arr.) et vœu en faveur de la préservation de ses bâtiments ; état du projet de restauration du 29, rue de Verneuil (7e arr.) ; renouvellement du vœu formé le 12 juillet dernier concernant l'hôpital Laënnec (7e arr.) ; rappel d'un vœu de 1927 formé par la Commission concernant la préservation des aspects de l'île Saint-Louis ; nouveau projet pour la Bibliothèque polonaise, 6, quai d'Orléans (4e arr.) ; modification du projet 2-4, rue Pillet-Will (9e arr.) conformément au vœu du 3 octobre dernier ; renforcement de la structure existante du bâtiment Félix Potin, 140, rue de Rennes (6e arr.) ; comptes rendus des visites effectuées 17-19, rue Chaptal (9e arr.), 26, rue de Liège (8e arr.), 35-37, avenue Georges V (8e arr.) et 21, rue Bonaparte (6e arr.) ; consultation de la Commission avant le dépôt d'une demande de démolition 5, rue Raffet (16e arr.) ; exposition, aux Archives de Paris, de photographies provenant du fonds de l'Union photographique française et, à la Rotonde de La Villette, du fonds Luigi Messori ; intervention de M. Pierre Joste au sujet de la nouvelle entrée de la station de métro Palais-Royal.
3. Signalement, par M. Michel Fleury, de la violation de la sépulture du prétendu « Enfant du Temple » au cimetière Sainte-Marguerite 36, rue Saint-Bernard (11e arr.).

4. Rapport, par M. Guy-Michel Leproux, sur les demandes de démolition dans Paris.

La séance est ouverte à quinze heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Michel Junot, vice-président de la Commission.

1. Liste des membres présents :

Assistent à la séance : MM. Michel Junot, Michel Fleury et Guy-Michel Leproux, vice-présidents de la Commission, Mme Marie-Thérèse Junot et M. Alain Morell, conseillers de Paris, Mmes Béatrice de Andia et Catherine Bersani, MM. Pierre Casselle, Maurice Cazaux, François Gasnault et Félix Gatier, Mme Geneviève Gille, MM. Pierre Joste et Michel Le Moël, Mme Anne Pons, MM. Emmanuel Poulle, membre de l'Institut, et François Souchal, Mlles Bernadette Prevost et Hélène Verlet, M. Philippe Pilipenko, Mme Carole Deletraz et M. Sylvain Bottineau, représentant M. le directeur du Cabinet, M. André Gohon, représentant M. le directeur du Cabinet, Mmes Madeleine Duvernoy, représentant M. le préfet de la Région d'Ile-de-France et du département de Paris, Hardouin-Servat, représentant Mme le directeur du Patrimoine et de l'Architecture, et Annie Salan, représentant M. le sous-directeur des Richesses artistiques, Mme Jeanne Harburger, MM. Maurice Laurent, architecte voyer général chargé de la Sous-direction du permis de construire, Denis Caillet, chef de la Section d'architecture et d'environnement, Jean Rolland, architecte voyer à la Section patrimoine et environnement.

Excusés : Mme Laure Beaumont-Maillet, M. Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut, Mgr Maurice de Germiny, MM. Jean Favier, membre de l'Institut, Jean-Marc Léri, Éric Ollivier, Christian Prevost-Marcilhacy et Robert Werner.

2. Correspondance, signalements, comptes rendus d'affaires en cours.

M. Michel Fleury. – Je souhaite attirer l'attention de la Commission sur un problème dont elle a déjà souvent débattu, celui des ascenseurs dont l'installation aboutit, sauf mesures préalables de protection, à des mutilations d'ouvrages de premier ordre. Quatre escaliers anciens 27, rue Galande (5e arr.), 4, rue Jean Ferrandi (6e arr.), 15, rue Gît le Cœur (6e arr.) et 56, rue de Seine (6e arr.), ainsi menacés, méritent amplement l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques (fig. 1 à 4). Je vous propose de prendre un vœu en ce sens.

(*Le vœu est adopté*).

Nous avons reçu de Mme Susan Nisbet-Schneegans, membre d'un collectif d'habitants, une lettre relative à un projet de reconstruction de la fondation Cognacq-Jay, 15, rue Eugène Millon (15e arr.) dont voici des extraits :

« [...] *L'hôpital consiste en un ensemble de maisons faites de briques de Vaugirard et ornées d'un toit en zinc. Les maisons sont disposées autour d'un beau jardin qui est un espace vert protégé.* [...] *De l'avis de M. Culot* [de l'Institut français d'architecture],

le bâtiment principal, dit « Maison d'accouchement », *est un bel exemple de l'architecture hospitalière du début du siècle.* [...] *La Fondation propose d'étendre son activité à l'accueil de quinze enfants autistes et* [...] *d'augmenter la capacité d'accueil des patients à cent cinquante lits environ* [contre cent seize actuellement]. *La mise aux normes de sécurité serait un deuxième motif de la démolition totale et de la reconstruction de l'hôpital. La Fondation Cognacq-Jay a organisé un concours international privé qui a réuni cinq architectes, dont M. Toyo Ito, dont le projet architectural,* [qui] *a été sélectionné et exposé à l'Institut français d'architecture* [...], *prévoit, de l'aveu même de l'architecte,* « un bâtiment écran de verre et d'aluminium » *donnant sur les rues Eugène Millon et Blomet. Côté rue Eugène Millon, le bâtiment fera soixante-dix mètres de large et dix-neuf mètres de haut. Côté rue Blomet, le bâtiment écran sera moins large* [...] *et moins haut (trois étages contre cinq pour la façade côté rue Eugène Millon)* [...] ».

Ce dossier doit être déposé très prochainement et l'architecte des Bâtiments de France ne semble pas s'être opposé au projet. Nous pourrions prendre un vœu en faveur de la préservation de ces bâtiments qui ne manquent pas d'intérêt.

(*Après intervention de* **MM. Pierre Joste**, *qui rappelle que cet édifice a été construit en 1922 par l'architecte Joseph-Eugène de Montarnal, en collaboration avec son fils Jean*[1], *et* **Félix Gatier**, *la Commission adopte le vœu).*

Je voulais vous faire part de l'état du projet de restauration du 29, rue de Verneuil (7e arr.). Nous avions protesté et jugé inacceptable un projet d'extension en albâtre et en métal de la façade existante, entre deux maisons anciennes situées dans un secteur sauvegardé[2]. Malgré l'avis, opposé au nôtre, du représentant du ministère de la Culture qui avait accepté le projet initial[3], la restauration de cet immeuble a été entreprise conformément à notre demande. Les travaux sont aujourd'hui en cours d'achèvement et nous pouvons, à ce titre, féliciter M. Philippe Oudin, architecte en chef des Monuments historiques, d'avoir réussi à préserver cet édifice.

(*Murmure d'assentiment*).

La presse se fait l'écho des rebondissements successifs de la mise en vente de l'hôpital Laënnec (7e arr). Nous avions déjà pris un vœu lors de notre séance du 4 juillet dernier[4]. Je donne la parole à M. Morell.

M. Alain Morell. – Il faut rester extrêmement vigilant sur ce dossier pour la préservation des bâtiments classés datant du XVIIe siècle. J'ai demandé, lors de la réunion de la Commission de sauvegarde du secteur Laënnec, en juin dernier, que l'on renonce au projet de reconstruction de bâtiments « à l'identique » rue de Sèvres et à la création d'un bâtiment « pastiche » de l'autre côté de la cour d'honneur, susceptible alors de recevoir un hôtel de luxe ou « de charme ». Il

1. Anne DUGAST, Isabelle PARIZET et Sophie PILLET, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIXe et XXe siècles, 2e série (1900-1918)*, Paris (publication de l'Institut d'histoire de Paris) (à paraître).
2. *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* du 2 décembre 1997, p. 19.
3. Séance de la Commission du Vieux Paris du 4 mai 1999.
4. *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* du 4 juillet 2000, pp. 7 à 9, fig. 3.

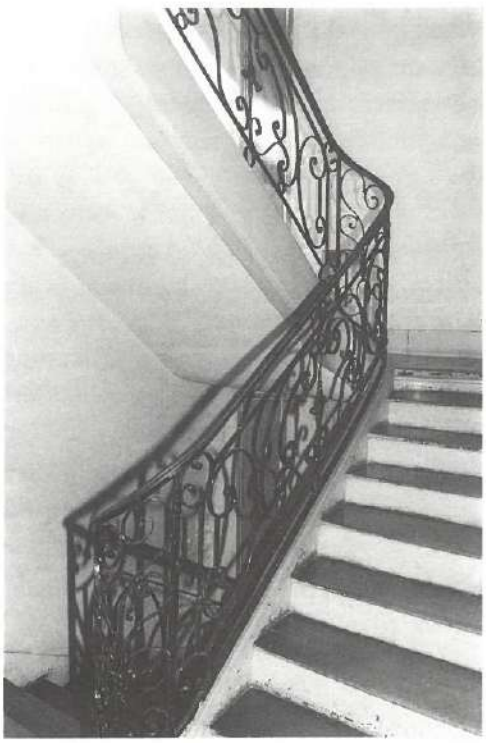

Fig. 1 à 4. – Escaliers 4, rue Jean Ferrandi (6e arr.) à gauche
et 15, rue Gît Le Cœur (6e arr.) à droite (en haut) ; 27, rue Galande (5e arr.) à droite
et 56, rue de Seine (6e arr.) à gauche (en bas) (Clichés Chr. Rapa – CVP)

faut respecter le bâtiment d'origine en restituant son ordonnance et en ouvrant, rue de Sèvres, de nouvelles perspectives inconnues des Parisiens. Et il me semblerait, en outre, plus souhaitable de lui donner une vocation publique (culturelle, universitaire ou de recherche par exemple), qui servirait collectivement à Paris. Il faut rester vigilant dans cette affaire car les enjeux sont très importants. Et il convient de conserver et de réhabiliter cet ensemble exceptionnel, dont nous avons la chance d'avoir hérité.

M. Michel Fleury. – C'est tout à fait le sentiment de la Commission et nous souhaitons examiner de très près les projets.

(*Sur la proposition de* **MM. Alain Morell** *et* **Michel Le Moël**, *la Commission renouvelle son vœu contre l'addition de bâtiments nouveaux en continuité des bâtiments protégés au titre des Monuments historiques et en faveur de la préservation de cet ensemble*).

M. Michel Fleury. – Il convient de rappeler qu'un débat a eu lieu, il y a presque soixante ans, lors de notre séance du 17 décembre 1927 sur la préservation des aspects de l'île Saint-Louis, et plus particulièrement sur la surélévation des immeubles en bordure de quai[5]. Nos prédécesseurs s'étaient opposés, peu auparavant, à celle de la maison d'angle de la rue de Bretonvilliers et du quai d'Orléans (projet de l'architecte Süe), et avaient obtenu une notable diminution. Prévoyant les menaces qui pesaient sur l'île Saint-Louis, une sous-commission étudia un projet de réglementation de l'aspect et des hauteurs des constructions sur l'île. Les querelles entre les défenseurs du passé et les pourvoyeurs du prétendu modernisme étaient à l'époque bien plus vives qu'aujourd'hui et les arguments avancés assez similaires. Notre Commission avait alors pris un vœu en demandant à « *l'Administration d'user de tous ses pouvoirs pour proscrire les constructions qui altéreraient leur physionomie traditionnelle et porteraient atteinte aux sites avoisinants* ». L'histoire lui a donné raison puisqu'une étude de plan de sauvegarde et de mise en valeur sur le secteur de l'île Saint-Louis vient d'être lancée à la demande de la Ville.

À ce propos, j'ai à vous donner une bonne nouvelle de la Bibliothèque polonaise, 6, quai d'Orléans (4e arr.). J'ai rencontré le 12 octobre dernier deux représentants de l'Association titulaire du bail, dont le président, M. le comte Zaleski. Je n'ai eu aucune peine à les convaincre du bien-fondé de notre vœu[6]. La couverture de la cour leur a été suggérée par leur architecte, mais eux-mêmes n'y tiennent pas particulièrement car elle ne leur est nullement nécessaire. Un nouveau projet doit nous être présenté bientôt.

2-4, rue Pillet-Will (9e arr.), le promoteur a déposé un modificatif à sa demande de permis de démolir, lequel prévoit le maintien de l'escalier de Nénot. Il se conforme ainsi au vœu que nous avions pris en octobre dernier[7]. Un nouvel escalier sera construit à côté.

Autre succès de la Commission : l'état des planchers, faits d'un béton devenu très friable, de l'immeuble Félix Potin, 140, rue de Rennes (6e arr.), a contraint

5. *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* du 17 décembre 1927, pp. 180-184.
6. *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* du 3 octobre 2000, p. 22.
7. *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* du 3 octobre 2000, p. 24.

l'architecte à les reconstruire. Cependant, ce dernier, désirant conserver autant que possible les décors anciens à la suite de notre vœu[8], propose de les reconstituer au cinquième et dernier étage, consacré à l'habitation. Voilà qui semble être une solution satisfaisante.

(*Murmure d'assentiment*).

Comme cela avait été convenu lors de notre dernière séance, nous avons visité plusieurs immeubles : de beaux décors ornent l'hôtel particulier sis 17-19, rue Chaptal (9e arr.) ; ils ne sont pas menacés et un ascenseur sera construit dans le vide d'un escalier sans grand intérêt. Le 26, rue de Liège (8e arr.) est un hôtel particulier de qualité dont l'escalier et les décors des pièces au rez-de-chaussée méritent d'être conservés. 35-37, avenue Georges V (8e arr.), l'escalier principal a été maintenu. Au 21, rue Bonaparte (6e arr.) se trouve une boutique à entresol en bon état et à son ancien niveau, ce qui est devenu fort rare ; je vous propose de prendre un vœu contre la démolition de l'escalier, des décors et des menuiseries anciennes.

(*Le vœu est adopté*).

Un projet de démolition d'un ancien atelier de sculpture, 5, rue Raffet (16e arr.) nous a été soumis afin de connaître notre avis. Le charme de ce lieu réside certainement plus dans le jardin que dans la construction ; il faudrait donc dresser un projet simple qui préserve cet aspect, ce qui n'est guère le cas de celui qui nous a été présenté.

Je tiens à vous signaler deux expositions : l'une de notre collègue M. François Gasnault, directeur des Archives de Paris, « *Paris, la rue, un autre 1900* », choix établi et commenté par M. Jean-Philippe Dumas, conservateur aux Archives de Paris, à partir du fonds de l'Union photographique française conservé aux Archives de Paris[9]. Cette entreprise avait, à la demande de l'Administration, pris entre 1898 et 1912 des vues destinées aux opérations d'urbanisme. Dans la préface du catalogue que l'on m'a demandé de rédiger, j'ai formé le vœu qu'on ne constitue pas une grande photothèque centrale dans laquelle les photographies seraient disjointes des dossiers mais que l'on en fasse des inventaires cumulatifs qu'il est aisé d'établir aujourd'hui grâce aux techniques modernes. Je pense avoir été ainsi votre interprète.

(*Murmure d'assentiment.*)

La Commission a accepté de présenter à la Rotonde de La Villette une exposition sur « *Luigi Messori, gentilhomme photographe* ». C'est en achetant la résidence estivale de la famille Messori à sa propriétaire, la marquise Paola Messori Amero d'Aste Stella, que la commune de Fiorano-Modenese a découvert le beau fonds de photographies de Luigi Messori. La restauration de la gélatine des plaques, qui s'étaient endommagées, a été confiée à un laboratoire spécialisé. Des tirages ont été effectués à partir des négatifs et, en 1999, un catalogue en deux volumes de la collection a été publié, offrant ainsi une sorte de résumé en images

8. *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* du 9 mars 1999, pp. 28-29.
9. *Archives de Paris. Paris La Rue, un autre 1900, préface de Michel* FLEURY..., *texte de Jean-Philippe* DUMAS, *conservateur aux Archives de Paris*, Paris, 2000, in-12, 96 pp.

des événements, des visages et des lieux de la vie dans cette région de l'Italie à la fin du XIXe siècle. Après avoir été présentée à l'Institut italien de la culture à Prague, cette exposition nous a été prêtée par la ville de Fiorano-Modenese avec laquelle, vous vous en souvenez, nous avions déjà organisé une exposition sur la céramique parisienne médiévale[10]. C'est donc un prêté pour un rendu et la marque des liens culturels tissés entre la municipalité de Fiorano-Modenese et notre Commission. Je vous invite vivement à voir ces deux expositions.

M. Joste souhaiterait maintenant vous parler de l'« élégante » entrée de métro dont a été récemment dotée la place du Palais-Royal.

M. Pierre Joste. – Si les immeubles et les façades bénéficient d'une certaine protection, la voie publique est livrée à d'étranges aménagements, comme nous avons pu le constater en découvrant cette surprenante « sculpture » faite de perles de Venise et réalisée pour le centenaire de la R.A.T.P., le tout pour la modeste somme de trois millions de francs (sans compter la rémunération de l'artiste). D'autres édifices ou sites, tels que l'Arc de Triomphe, le Panthéon, la place Vendôme ou encore l'hôtel Sully, font également l'objet d'animations et de concessions à des artistes contemporains qui les décorent plus ou moins provisoirement. Il en va de même pour les grands panneaux publicitaires qui ornent certaines façades. Tout cela devrait être contrôlé par une commission impartiale et je souhaite qu'un vœu soit pris en ce sens.

Mme Anne Pons. – Permettez-moi de compléter le propos de M. Joste en y ajoutant le problème des refends de murailles dont le publicitaire Jean-Claude Decaux s'empare régulièrement pour y installer de gigantesques panonceaux tournants, fort bruyants, voire même phosphorescents, dont se plaignent les riverains.

(*Après intervention de* **MM. Alain Morell** *et* **Michel Junot**, *président, qui déclare que tout cela justifie amplement un vœu et une lettre demandant à l'Administration que de telles installations soient plus sévèrement contrôlées, et de* **Mlle Bernadette Prevost**, *la Commission proteste vivement contre l'occupation excessive de l'espace par le nouveau mobilier urbain*).

3. Signalement, par M. Michel Fleury, de la violation de la sépulture du prétendu « Enfant du Temple », au cimetière Sainte-Marguerite 36, rue Saint-Bernard (11e arr.).

M. Michel Fleury. – M. Philippe Delorme, initiateur des examens scientifiques qui ont permis d'identifier comme étant celui de Louis XVII le cœur substitué par le chirurgien Pelletan lors de l'autopsie de 1795, m'a communiqué un exemplaire de l'ouvrage de M. Philippe A. Boiry intitulé *On tue encore Louis XVII*, publié aux Presses de Valmy en 2000. On y trouve une photographie « *prise lors d'une exhumation clandestine effectuée par M. Pascal Sol* » du crâne du prétendu « enfant du Temple » et un récit de cette opération (pp. 109 à 117).

10. *Cf.* Catalogue de l'exposition *Il Tempo Ritrovato-Terrecotte di Parigi dal Medioevo al Rinascimento*, sous la direction de Michel Fleury et Venceslas Kruta, Centro Museale della Ceramica, Castello di Spezzano, Fiorano-Modenese, Kronos B. Y. Éditions, 1998, 96 p., ill.

Il apparaît que M. Pascal Sol, aujourd'hui décédé (qui avait obtenu en 1970 du ministère de la Culture que l'on fît des fouilles au cimetière Sainte-Marguerite)[1], a, par la suite, ouvert clandestinement le caveau où se trouvait le squelette exhumé en 1894 (puis réinhumé au revers de la chapelle des âmes du Purgatoire), et prélevé le crâne, ainsi qu'en fait foi une photographie publiée par M. Boiry et un témoignage écrit de M. Alain Bancel en date du 4 janvier 1999 (reproduit par M. Boiry). Le crâne aurait été ensuite remis en place.

De tels agissements sont tout à fait choquants et il me paraît qu'il faut les éviter à l'avenir. En conséquence, je vous propose de demander que ces restes soient placés dans la chapelle des âmes du Purgatoire où il y a force caveaux, et que l'on fasse démonter le petit monument, sans aucun intérêt artistique, existant aujourd'hui dans le cimetière : son existence ne fait que cautionner une légende dont les recherches sérieuses, les unes déjà anciennes et d'autres toutes récentes, ont démontré l'inanité.

(*Après intervention de* **M. Robert Werner**, *la Commission renouvelle son vœu, pris en mai dernier, en faveur de la réinhumation de ces restes dans l'un des caveaux de la chapelle des âmes du Purgatoire de l'église Sainte-Marguerite et de la suppression, dans l'ancien cimetière, du monument élevé après 1894*).

4. Rapport, par M. Guy-Michel Leproux, sur les demandes de démolition dans Paris.

M. Guy-Michel Leproux. – Nous avons aujourd'hui à examiner la liste n° 9, contenant les demandes d'autorisation de démolir déposées entre le 1er et le 30 septembre 2000.

– 202, rue de Rivoli, 6, rue du Vingt-Neuf Juillet et 211A, rue Saint-Honoré (1er arr.) (00.V.0023), les travaux prévus à l'hôtel Saint-James n'affectent point la façade sur la rue mais des bâtiments déjà dénaturés à l'intérieur des parcelles.

– 19, place des Vosges, 20-22, rue de Turenne et 1, rue des Francs Bourgeois (4e arr.) (00.V.0022), le projet préparé par M. Lagneau, architecte en chef des Monuments historiques, prévoit la reconstruction d'une aile de l'hôtel qui existait autrefois et que l'on connaît, notamment par des photographies anciennes. Cela ne pose donc aucun problème.

– 1, rue Champollion et 51, rue des Écoles (5e arr.) (00.V.0022), il s'agit de modifier la toiture en créant cinq lucarnes et une terrasse côté rue, et une verrière côté cour. Le projet est acceptable.

– 5, boulevard Saint-Germain et 2, rue des Chantiers (5e arr.) (00.V.0024),

1. *Cf.* Michel FLEURY, *Rapport sur les résultats du sondage effectué au cimetière Sainte-Marguerite en vue de vérifier l'exactitude des déclarations faites en 1816 relativement à la sépulture de Louis XVII*, dans *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* du 10 décembre 1979, pp. 4-15, fig. 1 à 3 [suivi de : Jean-Pierre BABELON, *Note sur l'ouverture de la porte de la chapelle du Saint-Sacrement ou de la Communion (aujourd'hui Saint-Vincent de Paul) à l'église Sainte-Marguerite*, pp. 15-17 (suppl. au *Bulletin municipal de la Ville de Paris* du 8 mai 1980, n° 89)].

on projette de démolir deux bâtiments de deux étages, qui ne présentent pas d'intérêt particulier, pour y reconstruire des immeubles d'habitation de trois et six étages.

– **M. Michel Junot**, président. – Il faudrait voir le projet avant de se prononcer.

– **M. Michel Fleury**. – Cela me semble d'autant plus nécessaire qu'il faut conserver l'homogénéité architecturale de la naissance du boulevard Saint-Germain.

– **M. Guy-Michel Leproux**. – 4, rue des Quatre Vents (6e arr.) (00.V.0033), le projet prévoit la destruction d'un escalier dans cet immeuble du XVIIe siècle, remanié au siècle suivant. Une visite s'impose avant de donner un avis.

– 49, rue Saint-André des Arts (6e arr.) (00.V.0032), le projet consiste à démolir la verrière côté cour et restituer la façade qui était dissimulée par cette extension.

– Le 17, rue de Seine (6e arr.) (00.V.0031) est une maison du XVIIIe siècle qui a été surélevée. Les travaux portent sur l'aménagement d'un bâtiment côté cour avec création d'une passerelle au troisième étage. Nous demandons une visite pour nous assurer qu'il n'y a pas de menuiseries anciennes à conserver.

– 1-3, rue Clerc et 111, rue Saint-Dominique (7e arr.) (00.V.0023), la terrasse envisagée serait visible de la rue. Nous aimerions que l'on nous présente un projet plus précis avant de nous prononcer.

– Au 1, rue Arsène Houssaye, 154, avenue des Champs Élysées et 2, rue de Tilsitt (8e arr.) (00.V.0068), la restitution des entresols devrait rendre en partie à cet immeuble son aspect originel.

– Le 88, rue du Faubourg Saint-Honoré (8e arr.) (00.V.0067) est un petit immeuble de la fin du XVIIIe siècle que nous allons prochainement visiter. Les travaux prévoient notamment la démolition d'un escalier. Je vous en rendrai compte le mois prochain.

– 23, avenue de Messine (8e arr.) (99.V.3201), il s'agit d'une demande de permis modificatif pour un projet de l'E.D.F. que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises [1]. On démolira moins de surfaces de planchers qu'il n'était prévu à l'origine. Nous ne pouvons demander davantage, nos vœux ayant été en partie suivis.

– L'immeuble sis 12, boulevard des Capucines, 2, place Charles Garnier, 5, place de l'Opéra et 2-6, rue Scribe (9e arr.) (00.V.0037) est inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis le 22 août 1975. Il faut suivre attentivement les modifications de la devanture sur cour de la boutique qui fait tout le tour du bâtiment, notamment pour que les servitudes soient rigoureusement appliquées.

– 58, rue Notre-Dame de Lorette (9e arr.) (00.V.0036), la façade sur rue doit être modifiée par l'ouverture des tableaux situés dans la partie supérieure.

1. *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* du 1er juillet 1997, pp. 10-14, fig. 6 à 13, et du 11 janvier 2000, p. 39.

(*Après intervention de* **MM. Michel Junot**, *président*, **Alain Morell**, **Maurice Laurent**, **Michel Le Moël**, *et* **Michel Fleury**, *la Commission demande à voir le projet, car l'ouverture de ces tableaux dénaturerait la façade*).

– 68bis-70bis, rue René Boulanger (10e arr.) (00.V.0038), les travaux portent sur des bâtiments en fond de parcelle et ne menacent nullement l'escalier ancien de cet immeuble où est mort le baron Taylor.

– 1-11, impasse de Mont-Louis et 6, rue de Mont-Louis (11e arr.) (00.V.0041), les maisons sur rue seront conservées, mais des bâtiments non dénués d'intérêt, en milieu de parcelle, seraient démolis. Le maire de l'arrondissement a donné un avis défavorable. Je vous propose de le suivre.

(*Murmure d'assentiment*).

– 72-76, avenue Philippe Auguste, 20-36, passage du Bureau, 45 P2, rue Alexandre Dumas et 14-20, rue Robert et Sonia Delaunay (11e arr.) (00.P.0040), il s'agit de la réhabilitation d'un établissement scolaire construit en 1904 qui a conservé une grande partie de ses décors d'origine (fig. 5 et 6). Je vous propose de prendre un vœu en faveur de leur préservation.

(*Après intervention de* **M. Michel Junot**, *président, le vœu est adopté*).

– 262, rue de Charenton et 50, rue Proudhon (12e arr.) (00.V.0040), l'ensemble des bâtiments doit être démoli pour laisser place à un jardin. On ne peut que regretter que l'on ait laissé se délabrer ainsi ces immeubles.

– 15-17, villa Saint-Jacques (14e arr.) (00.V.0037), le projet a déjà été soumis à la Commission, qui s'était opposée à la disparition de ce pavillon [2]. Après négociation avec les pétitionnaires, nous avons obtenu sa reconstruction en fond de parcelle.

– 26-30, rue de la Tombe-Issoire (14e arr.) (00.V.0036), cette demande est liée à la précédente. Le nouveau projet prévoit la conservation de la façade de cet immeuble avec sa grande porte cochère qui est particulièrement représentatif de l'architecture des faubourgs.

MM. Michel Fleury *et* **Maurice Laurent** *rappellent que ces immeubles se dressent sur la carrière de Port-Mahon qui reste toujours menacée.*

– Le 11, rue Henri Bocquillon (15e arr.) (00.V.0048) est un immeuble des années trente au décor curieux, avec, notamment, des mosaïques de style byzantin (fig. 7). Il n'est pas menacé par les travaux.

– Au 9-9bis, avenue d'Iéna (16e arr.) (00.V.0053), le projet consiste à démolir une adjonction des années soixante pour dégager le bâtiment en fond de parcelle. Cela ne pose aucun problème.

– 7, rue Le Chatelier (17e arr.) (00.V.0046), le redressement du comble de cet immeuble d'Ernest Fournier, daté de 1881 [3], ne sera pas visible de la rue.

2. *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris* du 11 janvier 2000, p. 41.
3. Anne DUGAST et Isabelle PARIZET, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIXe et XXe siècles* (publication de l'Institut d'histoire de Paris), 1ère série, tome II, Paris, 1991, p. 61-62, n° 2020.

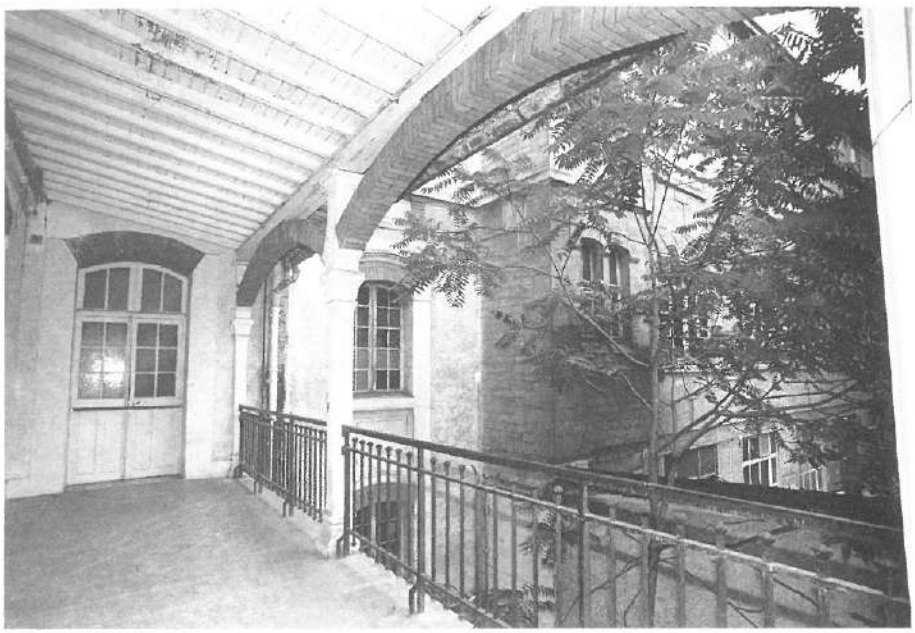

Fig. 5. – Établissement scolaire sis 72-76, avenue Philippe Auguste (11e arr.) – Galerie desservant les salles de classe (Cliché M. Paturange-CVP).

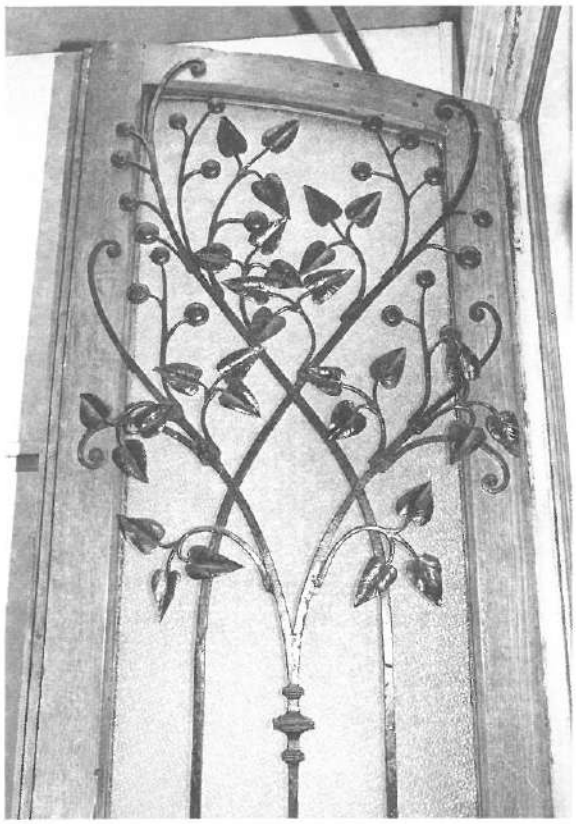

Fig. 6. – Établissement scolaire sis 72-76, avenue Philippe Auguste (11e arr.) – Décor de ferronnerie d'une porte (Cliché M. Paturange-CVP).

– 14, passage Charles Albert (18e arr.) (00.V.0059), on demande la démolition d'un bâtiment à rez-de-chaussée afin de dégager la petite maison d'un étage voisin.

– Au 143, rue de Clignancourt (18e arr.) (00.V.0053), un bâtiment industriel sans grand caractère va être démoli.

– 78-80, rue des Cascades (20e arr.) (00.V.0036), la façade décorée de briques de différentes couleurs et de faïences de cet immeuble, construit en 1900 par l'architecte Édouard Jandelle-Ramier[4], n'est pas concernée par les travaux.

(*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures et trente minutes*).

Fig. 7. – Mosaïque de style byzantin au-dessus de la porte d'entrée de l'immeuble sis 11, rue Henri Bocquillon (15e arr.) (Cliché M. Paturange-CVP).

4. *Ibidem*, 2e série (1900-1918) (à paraître).